



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT LE NUMÉRO 03-429

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le lundi 6 novembre 2023 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage portant le numéro 03-429 et ses amendements, pour la propriété sise au 324, chemin Wakefield Heights à La Pêche, connue sous le lot 4 106 140 du cadastre du Québec.

Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage conventionnel dans la cour avant et d'une hauteur de 9,45 m, alors que le Règlement de zonage 03-429 n'autorise pas ce type de construction dans cette cour et qu'il limite la hauteur de ce type de construction à 9,14 m.

La séance publique aura lieu à la Salle Desjardins du Complexe sportif de La Pêche, située au 20, chemin Raphaël à La Pêche.

DONNÉ à La Pêche, ce 3^e jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois (2023).

M^e Sylvie Loubier
Greffière
Directrice des affaires juridiques
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, M^e Sylvie Loubier, greffière, directrice des affaires juridiques et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3 octobre 2023.

M^e Sylvie Loubier
Greffière
Directrice des affaires juridiques
Directrice générale adjointe